

Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Leuch-Reineck, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 226

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

efforts et l'exposé de leurs travaux ne seront pas un des moindres attraits du Congrès de Paris.

Car, si, de période en période, nos Congrès croissent en importance et en étendue, la complexité des problèmes que présentent leurs programmes va aussi en augmentant. Au Congrès de Paris, nous aurons à traiter en premier lieu l'un des plus importants sujets qui sont à la base même de notre programme, c'est-à-dire l'affranchissement des femmes dans les pays qui n'ont pas encore réalisé cette réforme essentielle; puis viendra la question de la situation économique de la femme dans les professions, dans le commerce, dans l'industrie; celle de l'égalité de la morale entre les deux sexes, avec sa conséquence naturelle, la lutte contre l'infâme traite des femmes; celle des responsabilités de la société vis-à-vis de l'enfant illégitime; celle de la nationalité de la femme mariée, et enfin l'étude du système des allocations familiales. Certes, toutes ces questions ont déjà été discutées dans nos précédents Congrès, mais elles ne restent point stationnaires, présentant constamment des aspects différents, et soulevant des problèmes pour la solution desquels nous devons faire appel à toute notre persévérance et à toute notre ardeur, si nous voulons que cette solution soit conforme à notre idéal. Enfin, il est impossible à des femmes de tant de nations différentes de se rencontrer sans discuter le plus vaste de tous ces problèmes, celui qui seul peut servir de base constructive à tout notre programme: la paix et la bonne volonté entre les peuples.

Notre convocation à notre prochain Congrès n'est donc point une manifestation de contentement personnel et de satisfaction de l'œuvre déjà accomplie. C'est bien plutôt un appel à tous ceux qui, conscients de la valeur de la persévérance et de la coopération, désirent continuer, le cœur haut et l'esprit ferme, leur marche en avant à la conquête de la Terre promise de justice et de bonne volonté. Nous savons que chacun de nos amis tiendra à répondre à cet appel, et c'est pourquoi nous les engageons tous à venir, de près comme de loin, à Paris, la Ville-Lumière, d'où s'élancera notre message, le message qui doit aider les femmes du monde entier à avancer sur la route prédestinée de la Victoire pacifique.

MARGERY I. CORBETT ASHBY, *Présidente.*
CARRIE CHAPMAN CATT, *Présidente d'honneur.*

ANNA LINDEMANN.	EMILIE GOURD.
PAULINA LUISI.	AVRA THEODOROPoulos.
MARGHERITA ANCONA.	ADÈLE SCHREIBER-KRIEGER.
CORNELIA B. PINCHOT.	JULIE ARENHOLT.
FRANCES M. STERLING.	GEEMAINÉ MALATERRE-SELLIER.

Programme provisoire du Congrès

MERCREDI 26 MAI (*Matin et après-midi*): Séances préliminaires du Comité Exécutif et du Conseil des Présidentes (séances simultanées). Déjeuner offert par la Présidente Internationale au Comité Exécutif et aux Présidentes.

JEUDI 27 MAI (*Matin et après-midi*): Réunion du Comité International (composé du Comité Exécutif et du Conseil des Présidentes siégeant en commun). Tirage au sort des places des délégations au Congrès, etc.

VENDREDI 28 MAI. *Matin*: Réunions simultanées réservées aux membres des Commissions de la nationalité de la femme mariée, de la situation de la mère non mariée et de son enfant, et des femmes électriques. — *Après-midi*: Séance publique de la Commission de la situation de la mère non mariée et de son enfant. — *Soir*: Réunions simultanées réservées aux membres des Commissions pour l'égalité des conditions du travail, pour l'égalité de la morale et pour la lutte contre la traite des femmes, et des allocations familiales.

SAMEDI 29 MAI. *Matin*: Séance publique de la Commission pour l'égalité de la morale. — *Après-midi*: Séance publique de la Commission pour l'égalité des conditions du travail. — *Soir*: Réception offerte par le Comité Exécutif aux déléguées.

DIMANCHE 30 MAI. *Matin*: Réunion des membres de chaque délégation nationale (à convoquer par la présidente de chaque délégation). — *Après-midi*: Séance publique de la Commission des allocations familiales. — *Soir*: Clôture officielle du Congrès.

LUNDI 31 MAI. *Matin*: Affaires administratives (installation des déléguées à leurs places, rapport de la Commission des admissions, etc.). — Présentation et votation du rapport et des résolutions de la Commission pour l'égalité de la morale. — *Après-midi*: Présentation et votation du rapport et des résolutions de la Commission pour l'égalité des conditions du travail. — Les femmes dans la diplomatie. — *Soir*: Meeting public: Messages des femmes de toutes les nations.

MARDI 1^{er} JUIN. *Matin*: a) Présentation et votation du rapport et des résolutions de la Commission de la situation de la mère non mariée et de son enfant; b) présentation et votation du rapport et des résolutions de la Commission de la nationalité de la femme mariée. — *Après-midi*: a) Présentation et votation du rapport et des résolutions de la Commission des allocations familiales; b) discussion et votation de résolutions d'ordre général.

MERCREDI 2 JUIN. *Matin*: Affaires administratives: discussion et votation du rapport de *Jus Suffragii* et des rapports des Sociétés affiliées (communiqués préalablement aux Sociétés); modifications aux statuts; propositions de candidatures pour la Présidence et le Comité Exécutif. — *Après-midi*: Conférence des femmes des pays n'ayant pas le droit de vote: Les méthodes de travail. — *Soir*: Meeting public: Les femmes contre le Code Napoléon.

JEUDI 3 JUIN: Journée libre pour une excursion aux environs de Paris. — *Soir*: Meeting public: Opinions masculines sur le succès du vote des femmes.

VENDREDI 4 JUIN (*matin et après-midi*): Journée des femmes électriques. Discussions sur les problèmes qui se posent à elles. (Les élections des membres du Comité et de la Présidente auront lieu ce jour-là.) — *Soir*: Meeting public: Les femmes membres de Parlements.

SAMEDI 3 JUIN. *Matin*: Affaires administratives. Rapport du Comité Exécutif; finances; modifications aux statuts (suite et fin de la discussion). — *Après-midi*: Discussion et votation de résolutions d'ordre général; les femmes dans la police; résultats des élections. — Discours de clôture de la Présidente. — *Soir*: Réception officielle de l'Union française pour le Suffrage.

DIMANCHE 6 JUIN. *Après-midi*: La paix et la Société des Nations. — *Soir*: Meeting public: Toutes les femmes pour la paix du monde.

LUNDI 7 JUIN (*matin et après-midi*): Réunion du Comité Exécutif.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Le 7 décembre, 165 anciens députés et 33 nouveaux ont fait leur entrée au Palais fédéral pour la session d'hiver. Parmi les « anciens » manquent deux figures de marque que la mort a enlevés depuis peu: le landamman Blummer de Glaris, et le vénéré chef socialiste à la grande barbe blanche, M. Greulich. L'assemblée rend hommage à leur mémoire.

L'ordre du jour de cette session est toujours le même, fixé par le règlement: élections du Conseil fédéral et des présidents et vice-présidents des Chambres; puis votation du budget fédéral pour l'année qui vient.

Comme la tradition le veut chez nous, les membres du Conseil fédéral ont tous été réélus, avec une majorité plus ou moins forte suivant la sympathie qu'ils inspirent. M. Häberlin, le très estimé chef du Département de Justice, assumerà la charge de Président de la Confédération en 1926.

Le Conseil National sera présidé par M. Hofmann, de Thurgovie, membre du groupe de politique sociale, et le Conseil des États par un avocat d'Aarau portant le nom illustre de Gottfried Keller. Le moment sensationnel fut celui de l'élection des vice-présidents, puisque la nomination à ce poste comporte presque automatiquement celle à la présidence pour l'an prochain. Le parti socialiste et la Suisse romande ayant droit cette année à la vice-présidence, on s'attendait à voir proposer un des socialistes romands les plus en vue. Pour des raisons qu'on ignore et regrette, la candidature de M. Grimm (Berne) fut présentée, et les autres partis n'eurent, paraît-il,

qu'à la sanctionner. M. Grimm est, certes, très capable, mais moins soucieux du principe démocratique que ses collègues romands.

* * *

Le budget de la Confédération marque pour la première fois la possibilité d'amortir la dette de mobilisation. Les dépenses ordinaires sont évaluées à 299.400.000 fr., les recettes à 297.850.000 fr., ce qui laisse prévoir un excédent de dépenses de 1.630.000 fr. Mais l'impôt de guerre, qui rapporte 80 millions, diminuera notre dette nationale, et nous allons donc au-devant de l'équilibre financier, dans un avenir assez lointain, il est vrai.

Le budget des C. F. F. a donné lieu à peu de discussion en lui-même. Toutefois M. Grimm a rendu attentif au danger sérieux de la concurrence toujours croissante de l'automobile, surtout pour les transports de marchandises. Il propose de faire bénéficier les C. F. F. des avantages de ce mode de transport en organisant un réseau de camions-automobiles en relation avec les trains de marchandises. Le chef du Département, M. Haab, a répondu que la question est déjà à l'étude.

Le budget de la Régie des alcools présente une amélioration. On se propose de verser aux cantons une partie du bénéfice, à raison de 80 centimes par tête de population. M. Grimm indique le rôle très important que l'alcool indigène pourrait jouer comme essence à moteur. Ce serait d'un intérêt très grand au point de vue de l'utilisation de nos produits distillés; une indépendance plus grande vis-à-vis de l'étranger en résulterait, et la lutte contre l'alcoolisme en bénéficierait si la Régie faisait des efforts dans ce sens. M. Musy a répondu qu'il serait difficile d'abaisser suffisamment le prix de l'alcool industriel et demande avant tout à l'Assemblée fédérale d'appuyer le nouveau projet de loi qu'il lui soumettra sous peu.

Une attaque assez inattendue a été livrée au budget militaire de la part du groupe catholique. Il y a une année, lorsque M. Scheurer a présenté son projet de réorganisation de l'armée, ce projet fut voté à une grande majorité contre les voix des socialistes. On savait parfaitement à ce moment-là que cette réorganisation d'une part, la réintroduction des cours de répétition de la landwehr et un recrutement plus complet d'autre part élèveraient les dépenses. Aujourd'hui que le budget, se basant strictement sur les décisions du Parlement, atteint 87 millions, non seulement les socialistes, mais encore un bon nombre d'autres députés se rendent compte qu'une dépense pareille dépasse la mesure et réclament une diminution. Ce changement d'opinion est symptomatique et réjouissant. La conviction que la guerre est une institution barbare qui ne cadre plus avec notre temps, la sécurité plus grande créée par la S. d. N., par

nos traités d'arbitrage avec d'autres puissances, par la signature des traités de Locarno, rendant l'atmosphère moins militariste — l'appeler pacifiste serait aller trop loin.

La discussion, déclenchée au Conseil des Etats, a continué la semaine suivante au National, intensifiée en proportion directe du nombre des députés. Vingt orateurs étaient inscrits dès la première heure et une semaine entière a été consacrée à ce sujet.

M. Balestra, catholique tessinois, a demandé, au nom de son groupe, la réduction du budget militaire de 87 à 85 millions. M. Walther, le président du groupe catholique, reconnaissant sans doute qu'il est illogique de refuser un crédit lorsqu'on a voté la dépense l'année précédente, propose de ne revenir à 85 millions qu'en 1927. M. Reinhard, un des chefs socialistes, ne veut élever le budget militaire qu'au niveau qu'il avait en 1919, lors de l'adhésion de la Suisse à la S. d. N., c'est-à-dire à 50 millions environ, et le nouveau membre communiste, M. Bringolf, refuse tout crédit militaire et propose de ne pas entrer en matière.

Toute cette longue discussion est un signe réjouissant d'une opinion publique favorable à la réduction des armées. On sent les orateurs portés par une opinion populaire, comme l'a nettement fait entendre M. Gnägi, du parti paysan. M. Zraggen a déclaré que la votation du 6 décembre a prouvé que notre peuple veut être un Etat de réformes sociales avant d'être un Etat militariste. MM. Lachenal et Bolle ont appuyé cette manière de voir.

M. Scheurer, magistrat consciencieux et exact s'il en fut, a répondu que chaque dépense prévue au budget était conforme à la loi et qu'il n'admettait pas le renvoi à la Commission sans que la Chambre décidât elle-même quelle dépense elle entendait supprimer. En votation du 22 décembre, le budget militaire a été accepté selon la proposition de la Commission des finances, en sacrifiant les cours de répétition de la landwehr, ce qui apportera une économie d'un million.

Un postulat demandant une subvention fédérale pour intensifier dans les cantons une éducation nationale post-scolaire a suscité une discussion intéressante. Il a été repoussé net, pour des questions de principe, par les fédéralistes et les catholiques réunis, et ce refus a fourni la preuve que jamais un projet de loi tendant à exécuter la motion Waldvogel n'aurait eu chance d'aboutir.

Les débats sur le budget n'étant pas terminés, l'Assemblée fédérale se réunira à nouveau le 8 février en session extraordinaire. D'ici là, le Conseil fédéral est autorisé à faire les dépenses nécessaires sur la base du budget de 1925.

A. LEUCH-REINECK.

VARIÉTÉ

La mère et la sœur de C.-F. Meyer

A propos du centenaire de sa naissance

Au moment où la Suisse célèbre avec une vénération profonde la mémoire de son poète, nous aimerions dire quelques mots des femmes qui l'ont accompagné sur les sentiers de sa vie: sa mère, qui a entouré de sa tendresse l'enfant et l'adolescent; sa sœur qui a été l'amie toujours prête à le comprendre et à l'encourager; son épouse dévouée, grâce à qui il a connu sur le tard toutes les joies du foyer.

M^{me} Meyer mère joignait à des traits pleins de douceur, éclairés par de beaux yeux sombres, un grand charme personnel, une imagination ardente, une culture soignée et une religiosité très intense. Tout en dirigeant son intérieur parfaitement ordonné, elle s'occupait beaucoup des malheureux, surtout des sourds et des aveugles. Ses enfants sentirent de bonne heure qu'elle devait être entourée et protégée. Aussi s'efforçaient-ils de lui épargner les soucis qu'ils auraient pu lui causer par leur turbulence et leurs mésaventures scolaires. Sa

santé délicate, son excessive nervosité et son caractère soucieux la rendaient désarmée devant les rigueurs de l'existence. Lorsqu'elle perdit son mari — elle avait trente six ans — la mélancolie et l'exaltation religieuse s'emparèrent d'elle et la vie de famille s'assombrit pour toujours. L'éducation de son fils était une tâche qui dépassait ses forces. Avec les hautes qualités du cœur et de l'intelligence, il avait hérité de la faiblesse nerveuse et de la sensibilité excessive de sa mère. Cette similitude de nature se vengea cruellement. Incapable de briser la carapace dont se revêtait l'âme souffrante de l'adolescent, sa mère ne sut pas lui communiquer le courage et la persévérance qu'il lui aurait fallu pour conquérir la situation qu'auraient méritée ses facultés, et qui aurait fait de lui un appui pour les siens. Entre ces deux êtres trop pareils, nobles et admirablement doués tous les deux — ce fut une tragédie. La lenteur du développement de Conrad, l'incohérence de ses vellétés pour la peinture, la poésie, etc., sa propulsion à l'isolement, auraient certes pu inquiéter une mère plus énergique et moins sensitive.

Par un hasard malheureux, le jeune homme entendit un jour sa mère confier à une vieille amie le chagrin et la désillusion que lui causait ce fils chéri. Il comprit qu'elle avait perdu tout espoir et n'attendait plus rien de lui. La blessure qu'il